# **Ordonnance de prévention : Aide à domicile**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité

Protégez-vous des agents biologiques :

* Changer de tenue de travail en cas de tenue souillée
* Mettre en application la procédure "Conduite à tenir face à un accident exposant au sang"
* Ne pas porter de bijoux aux mains pendant le travail
* Porter des gants à usage unique si risque de contact avec sang ou liquide biologique
* Prendre connaissance du protocole AES (Accident d'Exposition au Sang)
* Se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement
* Tenir à jour les vaccinations recommandées
* Changer de tenue de travail selon la tâche
* Laver, désinfecter et protéger toute plaie

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne jamais associer l'eau de javel avec un autre produit (dégagement gazeux)
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Veiller à toujours rincer les surfaces avant et après l'utilisation d'un produit
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Respecter les conditions d'utilisation prescrites (notice d'utilisation)
* Porter des gants avec manchettes pour le bionettoyage

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Participer aux groupes d'analyse des pratiques professionnelles et groupes de parole entre collègues
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Varier les postures de travail
* Alterner autant que possible les tâches

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 13/08/2025